

Recours introduit le 7 février 2018 — Fränkischer Weinbauverband e.V./EUIPO (marque de l'Union tridimensionnelle (forme d'une bouteille))

(Affaire T-68/18)

(2018/C 112/55)

Langue de la procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Fränkischer Weinbauverband e.V. (Würzburg, Allemagne) (représentants: M^{es} L. Petri et M. Gilch)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne tridimensionnelle (Forme d'une bouteille) — Demande d'enregistrement n° 15 431 281

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 04/12/2017 dans l'affaire R 413/2017-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 2017/1001.

Recours introduit le 5 février 2018 — Verband Deutscher Alten und Behindertenhilfe et CarePool Hannover/Commission

(Affaire T-69/18)

(2018/C 112/56)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Parties requérantes: Verband Deutscher Alten und Behindertenhilfe, Landesverband Niedersachsen/Bremen und Hamburg/Schleswig-Holstein eV (Hanovre, Allemagne) et CarePool Hannover (Hanovre, Allemagne) (représentant: T. Unger, avocat)

Partie défenderesse: Commission européenne

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision C(2017) 7686 final de la Commission du 23 novembre 2017 concernant le régime d'aides n° SA.42268 (2017/E) — Allemagne, Aides d'État subventionnant des missions d'aide sociale et SA.42877 (2017/E) — Allemagne, CarePool Hannover GmbH
- condamner la défenderesse aux dépens